

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 2

Artikel: Inferno
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212774>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» Toute la factice agitation qui la marque ne vient peut-être que de l'instinct besoin qu'on a d'échapper à ces réflexions qui finiraient par devenir poignantes. Ce n'est pas trop payer l'oublie que donne ce grand mouvement des obligations que l'on s'impose, des dépenses auxquelles on s'astreint, des fatigants déplacements que l'on s'impose, des corvées dont, le matin la liste paraît un peu effrayante. Si ridiculement cher qu'il soit, le sac de bonbons du confiseur en vogue est encore bon marché si le soin de l'achever et de le faire porter donne assez de préoccupations pour ne pas penser réellement, et peut-être est-ce une bonne fortune que la vanité, sous toutes ses formes, puisse être à ce point en jeu, ce jour-là ! Voilà, sans doute, la sérieuse raison pour laquelle le Jour de l'An, bruyant comme il l'est encore aujourd'hui, a résisté à tous les bouleversements, à toutes les révolutions. Sa futilité est libératrice, sa petite fièvre sauve des angoisses de la vérité.

» En 1791, un certain Nogaret, membre de la Société des amis de la Constitution, puis de celle des Jacobins, proposa, en une curieuse brochure, la suppression des visites du Jour de l'An. Le style en était étrange d'ailleurs. Le civisme de Nogaret s'était offusqué de voir que rien n'était changé en France, au moins sous ce rapport, et il faisait part de son indignation à ses concitoyens, sous une forme virale.

» Ce novateur, plus révolutionnaire, puisqu'il touchait aux coutumes, que les révolutionnaires politiques, se sentait un grand courroux autant contre ceux qui se prêtaient à ces « salamalecs » du Nouvel-An que contre ceux qui les acceptaient. Et il se haussait jusqu'au lyrisme :

« L'usage, tel qu'il est établi, ne peut cadrer avec la liberté. Ce sont des marques de déférence qui tiennent de la bassesse et de l'oubli de soi-même... »

» Nogaret se piquait de démontrer que l'homme vraiment libre devait laisser au passé toutes ces vaines formalités et qu'il était indigne de lui de s'y plier, que l'heure était venue pour lui de s'émanciper en tout et qu'il n'y avait point de petit côté pour lequel il ne dut attendre qu'il avait secoué tous les esclavages.

» C'était assez bizarre de ton : on pouvait trouver là, pourtant, une certaine force de conviction.

» Mais la conclusion était admirable — et inattendue. Après avoir si furieusement tonné contre les visites du Jour de l'An, après avoir trouvé de si bonnes raisons pour établir qu'elles étaient un héritage « abominable » du despotisme d'autrefois, Nogaret demandait... qu'elles fussent remises au 14 juillet. « Je ne regarderais même pas, disait-il, comme indigne du Corps législatif de décréter qu'elles auront lieu... »

» N'était-ce pas là une de ces surprises qui montrent ce que vaut la logique humaine ? Tout l'effort de ce réformateur se portait sur un changement de date et les arguments qu'il avait fait valoir avec tant de feu contre le 1^{er} janvier tombaient dès qu'il s'agissait du 14 juillet ! Encore au lieu du simple usage, voulait-il un « décret », — rien que cela ! »

Inferno, roman de la guerre mondiale, par Edward Stilgebauer. Édition française chez Bassin-Crottet, éditeur, Neuchâtel, et Georges Crès et Cie., Paris.

L'auteur d'*« Inferno »*, le romancier, Edward Stilgebauer jouit depuis longtemps d'une grande célébrité en Allemagne et à l'étranger, grâce à une série d'œuvres fortes et originales.

Son dernier ouvrage *Inferno* a été confisqué dans les empires centraux. L'Allemagne a renié une fois de plus l'un de ses meilleurs écrivains, parce qu'il a osé dire la vérité. Cette œuvre a été traduite en anglais et en hollandais, et le succès de ces éditions est significatif. Bien que l'édition française ne paraisse qu'aujourd'hui, *« Inferno »* n'est pas inconnu en France.

Stilgebauer, qui séjourne en Suisse depuis le commencement de la guerre, a pu juger impartiallement tous les événements. Son opinion est faite. Pour lui, la Prusse porte la première le poids écrasant de la responsabilité de la catastrophe actuelle.

« Inferno » est le cri d'une conscience qui ne peut plus se taire.

Dès les premières pages du roman, un drame poignant est posé, un drame qui va se développant et s'amplifiant, au point de se confondre finalement avec la catastrophe qui bouleverse l'Europe. L'auteur évoque avec une grande puissance lyrique toutes les souffrances de la Belgique piétinée, glorieuse.

Les chapitres consacrés à Louvain, à la chute d'Anvers, aux combats sur l'Yser, au martyre d'Ypres et enfin à l'invasion de la mer, la grande vengeance ; laissent une profonde impression.

Inferno est un livre à lire.



Par express. — Alo, dis-voi, Fréderi, que fait-y ton fils, à la ville ?

— Il est dans un atelier où y fabrique des masses d'obus pour l'Allemagne.

— Y fabrique des obus pour les Allemands... ton fils ?...

— Mais oui... Eh bien, quoi ?

— Pour les Al... le... mands ??

— Oué, pour les Al... le... mands !... Mais y les leur z'envoie par les canons des Français !

Un enrôlement pour le service de Hollande au temps de Leurs Excellences de Berne.

Un Vaudois dont les ancêtres ont servi sous les drapeaux étrangers, M. Edg. Chappuis (de Chexbres, Rivaz et St-Saphorin), professeur de langues à Berne, a bien voulu nous communiquer le compte que nous reproduisons ci-après. Ce curieux document jette quelque lumière sur les us et coutumes militaires de notre pays peu d'années après la mort de Davel.

Il nous montre les recruteurs fonctionnant dans la contrée de Vevey et poussant une pointe jusqu'à Bex et à Rolle.

De nombreux repas copieusement arrosés facilitent les opérations qui durent une quinzaine de jours (du 30 décembre 1729 au 13 janvier 1730).

La dépense totale se monte à 252 livres 1 sol (environ 378 francs).

Il ne manque rien aux menus servis par l'hôte de la Croix-Blanche, de Vevey, aux sergents recruteurs, aux engagés — dont le nombre augmente de jour en jour — aux tambours et aux joueurs de violon. On déjeune avec des pots de vin, du fromage et du vacherin, voire avec de la longe de veau et de l'épaule de mouton ; au souper, figurent de l'oie rôtie et du poisson.

Les prix sont du reste modiques. M. de Loës et un « allemand de Zurich » déjeunent ensemble pour 60 centimes ; quatre tambours et joueurs de violon dinent pour 3 francs, et 20 hommes souuent pour 13 fr. 50. Le souper de l'enseigne Demellet revient toutefois à 4 fr. 50 ; le vin coûte 30 centimes le pot et cette mesure suffit à peine à un tambour.

Vingt-deux hommes sont engagés. Le départ a lieu le 13 janvier 1730. Une dernière collation est offerte à la petite troupe, aux parents, aux amis, à la population.

On consomme à cette occasion 240 pots de vin et 1 pot d'eau-de-vie.

Adieu, les braves et au revoir !

Il ne reste plus que la note à payer, y compris le lit, le banc et les verres cassés.

MARC HENRIOD.

* * *

Doit Monsieur Demellet de la Tour de peix, Enseigne à la Compagnie de Monsieur Rolaz Deft Vincent au Régiment Suisse¹ de Constant² à Monnet hote à la Croix blanche à Vevey pour dépence que sa Recreuë a fait chez Iuy.

1729 Xbre 30^e. M. Deloës venant de Berne un Dejeuné avec un allemand de Zurich batz 4 : 8 sols³

d⁴ à Mr Jaquemin avant que d'aller par la ville pour engager deux pots de vin et deux autres pots par la Ville batz 8 : 16 sols. Le Soupé accordé avec Mr Jaquemin a batz 34 : 3 livres 4 sols. Une main de papier à écrire batz 1 : 2 sols. Lorsqu'ils ont engagé Pierre François Chaudet de Chardonne vin 4 pots : 46 sols. Le soupé de Chaudet et Neiroud d⁵ à Chardonne batz 8 : 16 sols.

d⁶ 31^e le Dejeuné avant que d'aller par la Ville, Vin trois pots : 12 sols. Pain, fromage et vacherin batz 7 1/2 : 15 sols. A leur retour et par la Ville avant dîner cinq pots de vin batz 10 : 1 livre. Avant que d'aller à Blonay vin cinq pots batz 10 : 1 livre. Au Diné batz 29 : 2 livres 48 sols. Pendant le jour trois pots de vin : 12 sols. Au Soupé quatre pots : 16 sols. Viande, Salade, Poisson, Oye rôtie et pain : 2 livres 18 sols. Au Tambour a part un pot de vin, viande et pain pour batz 5 : 10 sols. A Mr Jaquemin un pot de vin batz 2 : 4 sols.

1730 Janvr 1^{er} pendant le jour : 1 livre 10 sols.

d⁷ 2^e A Dejeuné une longe de veau, une Espaule de Mouton, et pain : 2 livres 4 sols. Le Diné à quatre hommes avec Mess^s Demellet et Jaquemain : 4 livres. Le Soupé un bouilli, une longe de veau, une Espaule et pain : 4 livres. Plus au soir, soupe, salade, Longe de veau, Ragout et pain : 4 livres 2 sols.

d⁸ 3^e au Dejeuné pain et viande : 1 livre 13 sols. Le Diné de Mess^s Demellet Jaquemin et autres batz 60 : 6 livres. Le Diné aux Soldats, Soupes, pain et viande 34 batz : 3 livres 8 sols. Le Soupé de Mess^s Demellet et Jaquemain batz 60 : 6 livres. Le Soupé aux Soldats pain et viande batz 41 : 4 livres 2 sols.

d⁹ 4^e leur départ pour Bex à Bolomay et autres batz 15 : 1 livre 10 sols. Pendant le jour cinq pots de vin : 1 livre. Le Soupé de Mons^r Jaquemain et d'autres batz 15 : 1 livre 10 sols. La portion du soupé de Chaudet batz 4 : 8 sols.

d¹⁰ 5^e A Mons^r Jaquemin vin douze pots : 2 livres 8 sols. Un plat de Collation batz 7 1/2 : 15 sols. Le Soupé à trois personnes batz 30 : 3 livres.

d¹¹ 6^e Le Diné à Mons^r Jaquemain batz 7 1/2 : 15 sols. Le Diné et le Soupé à Chaudet et Beranger^a 8 batz chacun : 1 livre 12 sols. Pendant le jour huit pots de vin batz 16 : 1 livre 12 sols.

d¹² 10^e Le diné de six personnes M^r Jaquemain, trois de Rolle et autres : 4 livres 10 sols. Le Diné au soldat q*ui* a été engagé à Vevey : 6 sols. du 10^e Janvr à Diné, Pain, bouilli et Ragout de Veau et Rôlis : 3 livres 6 sols. Vin ayant que d'aller par la ville pots 14 : 2 livres 46 sols. Plus a un qui est venu de Rolle quatre pots batz 8 : 16 sols. Ceux qui sont venus de Blonay au nombre de cinq dépencé 2 livres. Mess^s Demellet, Jaquemin, Deloës et d'autres dépense : 5 livres.

Le d¹³ et 14^e suivant pour les Repas de Chaudet et Beranger^a a batz 4 par Repas : 3 livres 4 sols. Le Soupé aux Tambours et joueurs de violon a batz 6 chacun : 2 livres 8 sols. Pour Thé et Eau de Vie batz 10 : 1 livre. d¹⁴ 15^e Le Dejeuné a dix hommes, Tambours et joueurs de violon : 2 livres. Un Banc cassé batz 15 : 1 livre 10 sols. Le Diné à quatre Sergents a batz 10 chacun : 4 livres. Le Diné à douze hommes y compris Tambours et Joueurs : 5 livres 8 sols. Pour un Lit q*ui* ils ont Cassé batz 40 : 4 livres. Le Soupé de cinq Personnes M^r les Sergents a batz 19 chacun : 5 livres. Le Soupé aux Tambours et joueurs de violon à batz 4 chacun : 2 livres 8 sols. Le Soupé de vingt hommes et autres de

¹ Au service de Hollande.

² Samuel Constant, baron de Rebecque, seigneur de Villars-Mendraz et d'Hermenches (1676-1756).

³ 1 sol (monnaie de compte) = env. 7 1/2 centimes.

⁴ 1 livre (monnaie de compte) a 20 sols = env. 1 fr. 50.